

PETITE ENFANCE DANS LA TEMPÊTE

**TOUS LES PROFESSIONNELS EN GRÈVE !
TOUS LES ÉTABLISSEMENTS FERMÉS !**

**LA CGT, AVEC LE COLLECTIF "PAS DE BÉBÉS À LA
CONSIGNE", APPELLE À LA MOBILISATION !**

**LE
19
OCTOBRE**

9H30

**PLACE
GARIBALDI**



Le rapport de l'IGAS a révélé une situation catastrophique dans le secteur de la Petite Enfance.

**Depuis, aucune mesure forte n'a été prise par le gouvernement.
Leurs annonces sont loin d'être à la hauteur de vos légitimes attentes !!!**

Aurore Bergé a été nouvellement nommée Ministre des Solidarités et des Familles, mais la politique reste la même. Selon ses propos, "il y a urgence mais on ne doit pas faire n'importe quoi "...

Elle semble avoir oublié que l'exécutif est bien à l'origine des dernières réformes qui n'ont fait que dégrader la qualité d'accueil dans les établissements Petite Enfance.

L'état prévoit 100 000 places d'accueil supplémentaires d'ici 2027, avec pour objectif d'atteindre 200 000 places en 2030.

Mais, avant de promettre des créations de places, il faut que le gouvernement vous donne les moyens de pouvoir accueillir les enfants avec bienveillance et en toute sécurité.

Pour nous, il faut avant tout faire face à la pénurie de personnels, former suffisamment de professionnels et rapidement revaloriser ces métiers.

Il y a bien urgence, mais vous attendez des décisions concrètes !!!

D'ailleurs, dans les structures de la ville de Nice, vous subissez au quotidien :

- Le manque de professionnels
- Les difficultés à recruter et garder du personnel diplômé et qualifié
- Les attaques récentes contre vos acquis, vos conditions de travail et vos rémunérations

Avec la CGT, continuons d'exiger :

- Une amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications des métiers de la Petite Enfance ;
- Un taux d'encadrement de 5 enfants par adulte ;
- Une revalorisation immédiate des salaires, par l'attribution du CTI à tous les agents, ainsi que l'augmentation de la valeur du point d'indice ;
- L'abrogation immédiate de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux personnels non qualifiés ;
- La prise en compte de la pénibilité permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans.

**NOUS NE LACHERONS RIEN !
LA CGT, EN LUTTE, À VOS CÔTES !**